

TROUSSE DE PARTICIPATION ÉLECTORALE DE L'ABC

PARTICIPEZ.  
POSEZ DES QUESTIONS.  
VOTEZ.



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN  
THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION

**justicepourtous**  
trouver l'équilibre

# Cher collègue,

En tant que membres de la profession juridique, nous sommes au fait de l'inégalité devant la justice au Canada. Au cours de l'année pendant laquelle j'ai présidé l'ABC, j'ai entendu à maintes reprises les préoccupations des membres à ce sujet et constaté le besoin fondamental pour tous les Canadiens et Canadiennes de pouvoir, en toute équité, se prévaloir de la loi et être protégés par elle. Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part d'une stratégie de participation électorale qui offre des moyens d'exprimer nos préoccupations communes au sujet de l'accès à la justice pendant la période menant à la prochaine élection fédérale. Ensemble, nous pouvons aider à faire en sorte que l'accès à la justice devienne une réelle préoccupation politique et exiger un leadership fédéral renforcé pour mettre en œuvre des solutions systémiques afin que l'égalité devant la justice soit bien plus qu'un vœu pieux.

Les documents de la **Trousse de participation électorale de l'ABC** sont axés sur trois aspects particuliers du problème. Nous examinons tout d'abord le manque de soutien et l'absence de son uniformité à l'égard des problèmes juridiques civils, y compris les questions fondamentales, telles que celles relevant du droit de la famille, les droits au logement et à l'emploi, ou les problèmes liés aux prestations offertes par le gouvernement. Ensuite, nous nous penchons sur les incidences des récentes modifications du droit pénal, et plus particulièrement, la façon dont cela touche les autochtones. Enfin, nous portons notre attention sur des travaux récents qui démontrent les réelles économies de deniers publics réalisées lorsqu'une aide juridique adéquate est offerte; travaux qui assignent une valeur à ce qu'une dépense d'un dollar au titre de l'aide juridique économise dans d'autres postes de dépenses publiques.

Vous trouverez ci-joint des outils pour vous aider à faire de l'égalité devant la justice une question électorale. Vous trouverez des questions, des faits et des messages fondamentaux à faire reconnaître par les candidats, ainsi que des conseils utiles pour vous aider à participer et à exprimer vos préoccupations.

C'est avec plaisir que je recevrai vos commentaires quant à l'utilité de ces documents pour vous. Je vous remercie d'apporter votre contribution à la lutte pour l'égalité devant la justice.

Participez. Posez des questions. Votez.

## POINT N° 1

# L'ÉGALITÉ DE LA JUSTICE POUR TOUS N'EST PAS LA RÉALITÉ CANADIENNE, MÊME EN PRÉSENCE DE QUESTIONS IMPORTANTES.

Dans une province une mère monoparentale qui a un emploi rémunéré avec le salaire minimum pourrait avoir accès à l'aide juridique pour qu'un avocat règle le problème de garde des enfants, alors que dans la province voisine, elle pourrait être orientée vers un site Web ou des documents pour l'aider à gérer son problème elle-même. Le leadership fédéral et le soutien sont essentiels pour garantir que les personnes ayant un revenu plus faible puissent obtenir l'aide juridique dont ils ont besoin concernant des questions fondamentales, telles que la garde des enfants et leurs aliments, l'hébergement ou le statut de réfugié, où qu'ils habitent.

## FAITS

- Les gens pensent souvent que seuls les autres ont des problèmes juridiques. Cependant, sur une période de trois ans, 45 % de Canadiens auront des problèmes nécessitant une solution juridique.
- 22 % des gens ont 85 % des problèmes juridiques. Par conséquent, en n'offrant pas d'assistance, nous renforçons l'inégalité existant au sein de la société canadienne.
- Lorsque les problèmes juridiques ne sont pas réglés, ils débordent fréquemment sur d'autres domaines de la vie, ayant des répercussions sur les relations, la santé, l'éducation et l'emploi. Et de nouveau, ce sont les personnes déjà marginalisées qui sont les plus touchées.
- Lorsque les gens ne peuvent pas se permettre financièrement de régler leurs problèmes juridiques ou ne savent pas comment le faire, ils perdent leur confiance dans le système judiciaire et dans le caractère équitable de notre démocratie.
- Lorsque les gens ne peuvent pas se permettre financièrement d'obtenir une assistance juridique, ils tentent fréquemment de se représenter eux-mêmes. Devant certains tribunaux de la famille, environ  $\frac{3}{4}$  des gens ne sont pas représentés. Cela ralentit les tribunaux et se révèle plus onéreux pour les contribuables. Qui plus est, ces personnes n'obtiennent pas d'aussi bons résultats que si elles étaient représentées et pourraient perdre des droits qu'elles auraient dû avoir, tels que les aliments pour leurs enfants.
- Le *World Justice Project* place le Canada en 14<sup>e</sup> position, sur 25 pays d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, en ce qui concerne les questions civiles. Fait tout à fait choquant, concernant l'aide juridique à l'égard de la justice civile, le Canada se place au 54<sup>e</sup> rang mondial, derrière de nombreux pays où le revenu par habitant est considérablement moins élevé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *rapport atteindre l'égalité devant la justice* (Ottawa : ABC, 2013) pages 36 à 38.

## QUESTION FONDAMENTALE

Que ferait votre gouvernement pour renforcer le **leadership fédéral** afin de garantir que le système d'aide juridique civile canadien répond aux besoins juridiques essentiels de toutes les personnes qui ont besoin d'aide?

## POINT N° 2

# LE FAIT DE PRÉFÉRER LE CHÂTIMENT ET L'INCARCÉRATION À LA RÉINTÉGRATION ET À LA PRÉVENTION DU CRIME VA À L'ENCONTRE DE L'ÉGALITÉ DEVANT LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

L'égalité devant la justice et la sécurité publique seront toutes deux favorisées en agissant sur la base de la preuve disponible concernant ce qui permet effectivement de prévenir les crimes. Les interventions précoces auprès des enfants et des jeunes à risque, le traitement adéquat des troubles mentaux, l'évaluation et le traitement des cas d'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et l'élaboration de programmes de réadaptation et de réintégration pour les délinquants sont tous des moyens de prévenir les crimes et d'atteindre l'égalité devant la justice.

## FAITS

- Récemment décrit par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, le nombre disproportionné d'Autochtones présents à toutes les étapes du système de justice pénale est un problème récurrent et bien documenté du Canada. De l'accès à la mise en liberté sous caution à l'isolement cellulaire en passant par l'obtention d'une libération conditionnelle, ce sont les personnes qui sont touchées le plus gravement. Les personnes atteintes de troubles mentaux, celles qui ont des difficultés quant à la littéracie et celles qui sont atteintes de ETCAF sont, elles aussi, représentées en nombre disproportionné dans le système.
- Les populations carcérales ont considérablement augmenté depuis quelques années en raison de l'application plus fréquente des peines minimales obligatoires, de peines d'une durée supérieure et de restrictions sur la libération progressive avant la fin des peines d'emprisonnement.
- Les conditions de détention au Canada sont mauvaises. L'Enquêteur correctionnel a documenté une grave surpopulation, une surutilisation de l'isolement cellulaire, la perte des programmes de réadaptation, un accès limité aux soins de santé de base et l'absence totale ou quasiment totale d'un traitement culturel adapté aux délinquants autochtones.
- L'apport fédéral à l'aide juridique dans le domaine pénal est passé de la moitié des frais en 1995 à environ un quart aujourd'hui. Les dépenses fédérales au titre de la justice sont faibles par rapport à celles imputées à d'autres services importants.
- Pour une personne innocente, une représentation juridique ou son absence peut faire la différence entre un acquittement et une déclaration de culpabilité. Il est inacceptable que des personnes se retrouvent en prison non pas en raison de leurs actions, mais parce qu'elles ne pouvaient pas se payer un avocat. Cette injustice finit par nous coûter tous très cher.
- Les programmes d'aide juridique offrent aucune ou peu d'assistance aux délinquants condamnés. Les avocats qui travaillent à l'intérieur des prisons signalent des difficultés à communiquer avec leurs clients une fois incarcérés.
- Les prisonniers autochtones représentaient 23,2 % de la population carcérale fédérale en 2014, alors que les Autochtones ne représentent que 3,8 % de la population canadienne. Le problème ne fait qu'empirer : entre 2001 et 2011, la population carcérale autochtone fédérale a augmenté de 37,3 %. S'agissant des femmes autochtones, l'augmentation se chiffre à 109 %. Les personnes atteintes de maladies mentales et d'ETCAF sont également mises derrière les barreaux pour des actes perpétrés en raison de leur maladie ou de leur lésion cérébrale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *rapport atteindre l'égalité devant la justice* (Ottawa : ABC, 2013) pages 39 à 48 et *Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada*.

## QUESTION FONDAMENTALE

Que ferait votre gouvernement pour garantir que les gens disposent de **l'aide dont ils ont besoin** lorsqu'ils font face à des accusations pénales ou sont incarcérés?

## POINT N° 3

# LA PRESTATION D'AIDE JURIDIQUE EST ONÉREUSE, MAIS NE PAS LA FOURNIR COÛTE ENCORE PLUS CHER.

Lorsque les gens n'obtiennent pas l'aide dont ils ont besoin pour régler leurs problèmes juridiques, ces derniers s'accroissent fréquemment et débordent sur d'autres aspects de leur vie. Cela peut, par exemple, signifier qu'un locataire expulsé devient un sans-abri, ou qu'une personne renvoyée de son travail sans motif valide doit dépendre de l'assistance sociale. Le coût d'une aide juridique inadaptée a des répercussions directes sur les contribuables lorsque ces problèmes croissants et envahissants s'ajoutent aux exigences au niveau des services de santé, de bien-être et d'éducation.

## FAITS

- La recherche canadienne n'en est qu'à ses débuts. Cependant, un nombre croissant d'études indiquent la rentabilité d'un financement adéquat de l'aide juridique en quantifiant le rendement des investissements pour chaque dollar de dépense au titre de l'aide juridique.
- Les économistes du Royaume-Uni, de l'Australie et de nombreux États des États-Unis ont démontré un considérable rendement des investissements pour chaque dollar dépensé au titre de l'aide juridique. Une étude réalisée en Australie en 2012 dans les centres d'aide communautaire a révélé un taux d'économies de 18 \$ pour chaque dollar dépensé. (Les études varient, mais ont, en moyenne, révélé un taux d'environ 6 \$ pour 1 \$.)
- Nous ne dépensons pas beaucoup au titre de la justice par rapport à d'autres services publics importants tels que la santé et l'éducation. Les dépenses au profit du système de justice (à l'exception des activités policières et correctionnelles, mais y compris les poursuites, les tribunaux, les services offerts aux victimes et autres services juridiques, et l'aide juridique) ne représentent qu'environ 1 % des budgets gouvernementaux. Ces fonds tendent à être plus vulnérables face aux compressions budgétaires que ceux alloués à d'autres services cruciaux.
- Les apports fédéraux à l'aide juridique ont diminué depuis le milieu des années 1990, déplaçant le fardeau vers les provinces et les territoires, ce qui s'est traduit par une grande disparité des services d'aide juridique, tant en ce qui concerne les personnes qui y sont admissibles que les services visés, et cela tant au civil qu'au pénal. Depuis des années, les provinces et les territoires demandent une participation et un soutien accrus du gouvernement fédéral.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *rapport atteindre l'égalité devant la justice* (Ottawa : ABC, 2013) pages 58 à 61.

## QUESTION FONDAMENTALE

Afin d'économiser les deniers publics, que fera votre gouvernement pour offrir de l'aide juridique adéquate **dès l'apparition des besoins juridiques des gens?**

# PARTICIPEZ. POSEZ DES QUESTIONS. VOTEZ.

L'accès à la justice et l'impact économique de celui-ci sont des sujets que l'Association du Barreau canadien souhaite porter à l'attention des législateurs lors de la prochaine élection fédérale. L'ABC a inauguré une stratégie de participation électorale portant sur des éléments fondamentaux de l'égalité devant la justice dont elle estime devraient être envisagés par les Canadiens et les Canadiennes alors qu'ils se préparent à voter cet automne. Toute personne devrait pouvoir, en toute équité, se prévaloir de la loi et être protégée par elle lorsqu'un intérêt juridique fondamental est menacé. Une élection fédérale offre l'occasion de demander publiquement un renforcement du leadership fédéral quant aux questions liées à l'égalité de l'accès à la justice.

- **Consultez** [www.cba.org/election-federale](http://www.cba.org/election-federale) et téléchargez la Trousse de participation électorale de l'ABC qui comporte les points, les faits et les messages fondamentaux qui vous aideront à prendre part au débat public.
- **Participez à la conversation sur Twitter** et aidez à mettre en lumière le manque d'accès à la justice et ses conséquences. Suivez #etpouralex et découvrez comment nous donnons une voix aux milliers de Canadiens et Canadiennes oubliés par le système judiciaire et comment nous informons le monde de Twitter de leur réalité. Aidez « Alex » à s'exprimer et partagez #etpouralex avec votre réseau.
- Aidez votre organisation, groupe communautaire ou bureau à **accueillir un débat local entre tous les candidats** et faire de la question un point prioritaire du débat.
- **Assistez aux débats des candidats** et posez des questions.
- **Posez des questions aux candidats** lorsqu'ils viennent frapper à votre porte. Demandez-leur quelle est leur position au sujet de l'égalité devant la justice.
- **Suivez la couverture médiatique** et trouvez des moyens de faire des apports, tels que des commentaires en ligne, des appels lors d'émissions radiophoniques, la présentation de questions aux candidats.
- Quoi que vous fassiez, contribuez au débat en ligne et **parlez-en sur Twitter** au moyen du mot-clic #etpouralex.
- Et surtout n'oubliez pas, **votez!**



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN  
THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION

**justicepour**tous  
trouver l'équilibre